



## REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode d'emploi pour déposer une offre

### TRAVAUX DE REFECTION COMPLETE DE LA TOITURE DU BATIMENT DE LA DSDEN DES DEUX-SEVRES

#### LOT 1 : ÉTANCHÉITÉ, ISOLATION ET MISE EN SÉCURITÉ

2026RANA005

#### Calendrier de la consultation

|                                                       |                            |
|-------------------------------------------------------|----------------------------|
| Date limite de réception des offres                   | <b>29/07/2026 à 16h00</b>  |
| Une <b>visite obligatoire des lieux</b> est organisée | Voir l'article B) 1.4.     |
| Date limite pour poser des questions                  | Au plus tard le 19/07/2026 |

## POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                         |                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | Acheteur                                | Région académique de la Nouvelle Aquitaine                                                                                 |
|    | Objet                                   | Travaux de réfection complète de la toiture du bâtiment de la DSDEN 79 – Lot 1 : étanchéité, isolation et mise en sécurité |
|    | Nombre de lots                          | 2                                                                                                                          |
|    | Type de contrat                         | Marché simple                                                                                                              |
|    | Durée                                   | Lot 1 : 2 mois hors période de préparation (4 semaines)                                                                    |
|    | Mode de passation                       | Procédure adaptée                                                                                                          |
|    | Négociation                             | Avec                                                                                                                       |
|    | Profil acheteur                         | <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a>                                      |
|  | Demande de renseignements               | Via le profil acheteur au plus tard avant la date indiquée en page de garde du présent RC.                                 |
|  | Délai de validité des offres            | 4 mois                                                                                                                     |
|  | Forme de groupement                     | Forme du groupement non imposée mais avec mandataire solidaire                                                             |
|  | Visite sur site                         | Une visite obligatoire du site est prévue                                                                                  |
|  | Variantes                               | Pas de variante                                                                                                            |
|  | Prestations supplémentaires éventuelles | Avec                                                                                                                       |
|  | Développement durable                   | Le marché comporte des clauses environnementales.                                                                          |
|  | Modalités de signature                  | Au dépôt ou au plus tard à l'attribution, manuscrite ou électronique                                                       |

# Sommaire

|           |                                                                           |           |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>A)</b> | <b>De quoi s'agit-il ? .....</b>                                          | <b>4</b>  |
| A) 1.     | L'acheteur.....                                                           | 4         |
| A) 2.     | La consultation.....                                                      | 4         |
| A) 2.1.   | Objet de la consultation.....                                             | 4         |
| A) 2.2.   | Développement durable .....                                               | 6         |
| A) 2.3.   | Durée et délais de la consultation et du marché .....                     | 6         |
| <b>B)</b> | <b>Comment participer ? .....</b>                                         | <b>6</b>  |
| B) 1.     | Prendre connaissance du dossier de consultation .....                     | 6         |
| B) 1.1.   | Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant.....              | 6         |
| B) 1.2.   | Vérifier le contenu du dossier de consultation .....                      | 6         |
| B) 1.3.   | Poser des questions.....                                                  | 7         |
| B) 1.4.   | Visiter le site.....                                                      | 7         |
| B) 2.     | Qui peut déposer une réponse ? .....                                      | 8         |
| B) 2.1.   | Répondre seul ou à plusieurs.....                                         | 8         |
| B) 2.2.   | Recourir à un sous-traitant.....                                          | 8         |
| B) 3.     | Préparer son dossier de réponse .....                                     | 8         |
| B) 3.1.   | Constituer son dossier de candidature .....                               | 9         |
| B) 3.2.   | Constituer son dossier d'offre .....                                      | 9         |
| B) 3.3.   | Valorisation des CEE .....                                                | 10        |
| B) 3.4.   | Signature du dossier.....                                                 | 10        |
| B) 4.     | Déposer son offre.....                                                    | 10        |
| B) 4.1.   | Transmission par voie électronique obligatoire .....                      | 11        |
| B) 4.2.   | Astuces.....                                                              | 11        |
| B) 4.3.   | Copie de sauvegarde.....                                                  | 11        |
| <b>C)</b> | <b>Après le dépôt de votre offre .....</b>                                | <b>12</b> |
| C) 1.     | Analyse des offres .....                                                  | 12        |
| C) 1.1.   | Demande de précisions sur la teneur de l'offre .....                      | 12        |
| C) 1.2.   | Offres anormalement basses.....                                           | 12        |
| C) 1.3.   | Critères de jugement des offres .....                                     | 12        |
| C) 1.4.   | Négociation.....                                                          | 13        |
| C) 2.     | Attribution .....                                                         | 13        |
| C) 2.1.   | Notification des résultats.....                                           | 13        |
| C) 2.2.   | Documents demandés : vérification de l'absence de motif d'exclusion ..... | 13        |
| C) 3.     | Procédures de recours .....                                               | 14        |

# A) De quoi s'agit-il ?

## A) 1. L'acheteur

### RECTORAT DE REGION ACADEMIQUE DE NOUVELLE AQUITAINE

5, Rue Joseph de Carayon Latour

CS 81499

33060 BORDEAUX CEDEX

Contact : Service régional académique des achats de l'Etat – ☎ 05-33-74-11-35

✉ [ce.sraae@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:ce.sraae@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr)

## A) 2. La consultation

### A) 2.1. Objet de la consultation

#### A) 2.1.1. Description globale de la consultation

La présente consultation lancée selon la procédure adaptée (articles L2123-1 et R2123-4 à 7 du code de la commande publique) concerne **le lot n°1 de l'opération de réfection complète de la toiture de la DSDEN79 : étanchéité, isolation et mise en sécurité.**

La présente opération concerne le bâtiment de la DSDEN des Deux-Sèvres, situé 61, avenue de Limoges à Niort. Le bâtiment est principalement affecté à un usage de bureau. Il relève a minima du Code du travail et est identifié comme établissement recevant du public de 5<sup>e</sup> catégorie, de type W. Il s'agit d'un bâtiment en R+4 présentant une organisation en demi-niveaux, avec trois toitures-terrasses principales implantées à des altimétries différentes, ainsi qu'un édicule technique en toiture. L'opération globale porte également sur la création d'une installation photovoltaïque en autoconsommation dans un lot de travaux ultérieur.

**Les travaux du présent lot consistent en :**

- **la réfection complète des toitures-terrasses du bâtiment,**
- **l'amélioration de leur performance thermique,**
- **la mise en sécurité des accès et interventions en toiture,**
- **le traitement de plusieurs points singuliers existants.**

Les travaux doivent être appréhendés comme une intervention globale sur l'enveloppe haute du bâtiment, avec de nombreuses interfaces entre étanchéité, isolation, sécurité collective, équipements techniques existants, évacuations d'eaux pluviales, ouvrages de serrurerie, désamiantage ponctuel éventuel et installation photovoltaïque. Les entreprises devront impérativement prendre en compte le fait que les toitures existantes présentent des configurations différentes, tant du point de vue de leur usage que de leur altimétrie, de leur composition, de leurs relevés d'étanchéité et de leurs contraintes de mise en œuvre. Les prestations devront donc être adaptées à chaque zone de toiture et ne pourront pas être traitées comme un complexe uniforme.

Lieux d'exécution des prestations : 61 rue de Limoges – 79 000 Niort

#### A) 2.1.2. Décomposition du contrat

En application des dispositions des articles R2123-1 1<sup>o</sup> et R2122-8 du code de la commande publique, cette opération de travaux, scindés en 2 lots fait l'objet de plusieurs consultations :

- **Le lot 1 objet de la présente consultation, fait l'objet d'une procédure adaptée**
- Le lot 2 fera l'objet d'une consultation lancée sans publicité ni mise en concurrence en raison de son montant qui représente moins de 20% du montant de la l'opération (art. R 2122-8 CCP)

L'acheteur ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

| N° de lot | Intitulé                                        | Code CPV   | N° de PSE si concerné |
|-----------|-------------------------------------------------|------------|-----------------------|
| Lot 1     | Démolition - Gros œuvre                         | 45262311-4 | PSE n°1 (prix n° 3.6) |
|           | Traitement des façades                          | 45443000-4 |                       |
|           | Étanchéité - Couverture                         | 45261210-9 |                       |
|           | Menuiseries extérieures - Verrières             | 45421130-4 | PSE n°2 (prix n°3.7)  |
|           | Serrurerie - Métallerie                         | 44316500-3 |                       |
| Lot 2     | Charpente métallique support photovoltaïque     | 45262410-8 |                       |
|           | Électricité - Courants forts - Courants faibles | 45311000-0 |                       |
|           | Photovoltaïque                                  | 45261215-4 |                       |

#### **A) 2.1.3. Variantes et prestations supplémentaires éventuelles**

##### **A) 2.1.3.1. Variantes libres**

Aucune variante libre autorisée.

##### **A) 2.1.3.2. Variante imposée**

Aucune variante imposée par l'acheteur.

##### **A) 2.1.3.3. Prestation supplémentaire éventuelle**

La présente consultation pour le lot n°1 prévoit 2 prestations supplémentaires éventuelles (PSE), dénommées également option.

| Intitulé de la PSE                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PSE n°1 Complexe ITE laine de roche 140mm avec enduit organique, pose calée chevillée pour l'édicule existant                       |
| PSE n°2 Sécurité collective en terrasse inaccessible pour la sécurisation des interventions de maintenance du paratonnerre existant |

**Les PSE devront être obligatoirement complétées sous peine de rendre l'offre irrégulière.**

L'acheteur établira un classement des offres de base et autant de classement qu'il y a de combinaisons d'offre de base et PSE. Il choisira librement de retenir ou non les PSE.

#### **A) 2.1.4. Prestations similaires (art. R2122-7 code commande publique)**

La réalisation de prestations similaires à celle du marché pourra être exécutée par le titulaire du présent marché dans le cadre d'un ou plusieurs marchés qui seront passés ultérieurement à la notification du présent marché sans publicité ni mise en concurrence. Dans la mesure où la mise en concurrence du premier marché doit avoir pris en compte le montant total envisagé, le montant des marchés de prestations similaires ne pourra en aucun cas faire dépasser un seuil de procédure, cela entraînerait de fait irrégularité du marché.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

## A) 2.2. Développement durable

Protection de l'environnement : Il est fait application de l'article R.2111-10 du code de la commande publique, en prévoyant des conditions d'exécution à caractère environnemental conformément aux dispositions du cahier des charges (chantier à faible nuisance et traitement des déchets).

Le présent marché public comprend un ou des critère(s) environnemental(aux) comme critère d'attribution.

Conditions d'exécution à caractère social : Sans objet

## A) 2.3. Durée et délais de la consultation et du marché

### A) 2.3.1. Période de validité des offres

Les candidats doivent maintenir leur offre pendant 4 mois à compter de la date limite de remise des offres indiquée sur la page de garde du présent document.

### A) 2.3.2. Date limite pour remettre une offre

Les offres doivent être déposées (téléchargement terminé) au plus tard à la date et à l'heure limites indiquées en page de garde du présent document. Les plis hors délais ne seront pas acceptés.

### A) 2.3.3. Durée des marchés

Le délai d'exécution des travaux du lot n°1 (hors période de préparation de 4 semaines) est fixé à : 2 mois.

## B) Comment participer ?



Vous n'avez pas l'habitude des marchés publics ? Trouvez les réponses à vos questions dans le [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#).

## B) 1. Prendre connaissance du dossier de consultation

### B) 1.1. Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant

Vous êtes invités à **télécharger le dossier de consultation (DCE)** en vous rendant sur le site suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr>



#### **Pourquoi s'identifier sur la plateforme lorsque vous téléchargez le dossier de consultation ?**

Indiquer une adresse de courriel vous permet d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

L'acheteur public peut apporter de petites modifications au dossier de consultation qu'il communiquera au plus tard jusqu'à 8 jours avant la date limite de dépôt des offres (indiquée en page de garde). Les candidats devront alors soumettre leurs offres en tenant compte des modifications, sans pouvoir formuler de réclamations à ce sujet.

### B) 1.2. Vérifier le contenu du dossier de consultation

Le DCE comprend les documents suivants :

1. Le présent règlement de consultation ;

2. Le cahier des clauses administratives particulières ;
3. Le cahier des clauses techniques particulières ;
4. L'acte d'engagement ;
5. La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
6. 4 plans en coupes et niveaux de l'existant et du projet ;
7. Le planning prévisionnel ;
8. Le rapport de repérage amiante avant travaux (qui sera transmis semaine 28).

**i Vérifiez bien que vous disposez de l'ensemble des éléments du DCE : ils vous sont nécessaires pour préparer correctement votre réponse.**

### B) 1.3. Poser des questions

**Des questions ?** Un seul endroit pour les poser avant la date indiquée en page de garde : directement sur la consultation sur le profil acheteur [www.marchespublics.gouv.fr](http://www.marchespublics.gouv.fr) (accéder à la consultation/tout en bas, onglet question/poser une question)

Si vous avez plusieurs questions, n'hésitez pas à les déposer en une seule fois, en les regroupant dans un fichier word, excel ou pdf et en les déposant via le lien ci-après :

### B) 1.4. Visiter le site

La visite du site est obligatoire. 2 créneaux de visite sont proposés :

- jeudi 9 juillet 2026 à 10h00 ;
- vendredi 10 juillet 2026 à 10h00 ;

Pour confirmer votre présence, veuillez contacter par mail M. Christophe Thibault, chargé d'opérations immobilières pour le territoire de l'académie de Poitiers :

Courriel : [christophe.thibault@ac-poitiers.fr](mailto:christophe.thibault@ac-poitiers.fr)

Aucun compte rendu ne sera établi à l'issue de cette visite.

Si, lors de la visite, le soumissionnaire a des questions, il devra obligatoirement les poser via la plateforme de dématérialisation. À l'issue de cette visite obligatoire, chaque entreprise signera un registre de visite. Il ne sera pas délivré d'attestation de passage. Une entreprise qui n'aurait pas réalisé la visite obligatoire verra son offre jugée irrégulière et éliminée.

L'acheteur se réserve la possibilité d'organiser une visite complémentaire sur demande d'un ou plusieurs candidats.

## B) 2. Qui peut déposer une réponse ?

---

### B) 2.1. Répondre seul ou à plusieurs

---

#### B) 2.1.1. Candidater seul

---

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a **pas de contraintes particulières**. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard lors de l'exécution du marché.

#### B) 2.1.2. Candidater en groupement d'entreprises

---

En cas de candidature en groupement, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Aucune forme de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement devra être solidaire.

Attention, les candidatures multiples sont restreintes :

- Un même opérateur économique **ne peut être mandataire de plusieurs groupements ou candidat individuel (candidat unique) et mandataire de groupement ;**
- Un même opérateur économique **peut être membre de plusieurs groupements en tant que cotraitant ;**
- Un même opérateur économique **ne peut être candidat individuel (candidat unique) et membre d'un ou plusieurs groupements (sans être mandataire).**

### B) 2.2. Recourir à un sous-traitant

---

Les candidats peuvent **faire appel à la sous-traitance**<sup>1</sup> qu'ils soient candidats unique ou réunis en groupement d'entreprise.

Les sous-traitants doivent être présentés pour acceptation et leurs conditions de paiement doivent être agréées (utiliser le formulaire DC4 pour cela). Le sous-traitant est payé directement par l'acheteur si le prix de la prestation sous-traitée est supérieur à 600 € TTC.

Pour que les capacités du ou des sous-traitants soient prises en compte lors de l'évaluation de leur offre, les candidats présenteront un dossier pour chaque sous-traitant. A défaut, leurs capacités ne seront pas prises en compte.

Les sous-traitants pourront également être déclarés en cours d'exécution des marchés.

## B) 3. Préparer son dossier de réponse

---



Tous les documents transmis à l'acheteur doivent être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

L'acheteur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

---

<sup>1</sup> Cf. articles [L2193-1 et suivants](#) du code de la commande publique.

### B) 3.1. Constituer son dossier de candidature

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

| Informations à fournir   |                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à 5 et L.2141-7 à 10 du Code de la Commande Publique (partie F du DC1) |
| <input type="checkbox"/> | La délégation de pouvoir de la personne habilitée à engager la société.                                                                                                                                                              |
| <input type="checkbox"/> | En cas de groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation par les autres membres en précisant les conditions de cette habilitation                                                                                |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (partie F du DC2)                              |
| <input type="checkbox"/> | Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                |
| <input type="checkbox"/> | Une liste des principaux travaux effectués au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.                                                                      |
| <input type="checkbox"/> | L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;         |

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Chacun des certificats précités pourra donc faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur État d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

### B) 3.2. Constituer son dossier d'offre

Le dossier d'offre doit comporter les pièces suivantes :

| Pièces à fournir                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Format recommandé |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <input type="checkbox"/> Acte d'engagement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | PDF               |
| <input type="checkbox"/> La décomposition du prix global et forfaitaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | PDF et Excel      |
| <input type="checkbox"/> Le mémoire technique de l'entreprise qui comprendra : <ul style="list-style-type: none"><li>- moyens humains (expérience et qualification des personnels dédiés + attestations de compétences des salariés impliqués dans les travaux en sous-section 4 en distinguant opérateur chantier (OC), encadrant chantier (EC), et encadrant technique (ET)) et matériels dédiés au chantier afin de respecter le planning prévisionnel d'exécution (le soumissionnaire joindra un planning détaillé pour les études et travaux incluant les</li></ul> | PDF               |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <p>démarches administratives à réaliser et les moyens affectés à chacune des tâches) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- méthodologie de réalisation des travaux (procédés d'exécution, contrôle et pilotage des prestations, management de la qualité, dispositions à prendre pour le dépôt et le retrait des deux événements nécessitant un désamiantage en sous-section 4 des mitres en fibre-ciment formant chapeau de conduit...) et organisation pour répondre aux contraintes de chantier en site occupé (il fournira notamment un PIC prévisionnel comprenant toutes les installations de chantier et les accès et cheminements nécessaires au bon fonctionnement du chantier) ;</li> <li>- démarche mise en œuvre pour assurer la qualité environnementale des prestations objet du marché (chantier à faible nuisance et traitement des déchets). Dans ce cadre le candidat joindra son projet de SOGED (Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets).</li> </ul> |     |
| <input type="checkbox"/> Les principales fiches techniques des produits proposés en réponse au CCTP. Dans le cas de matériel proposé, de niveau équivalent à ce qui est demandé dans le CCTP, il appartient au candidat de fournir les éléments nécessaires pour prouver qu'ils sont de qualités et performances au moins équivalentes et avec une garantie constructeur au moins identique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | PDF |
| <input type="checkbox"/> RIB                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | PDF |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### B) 3.3. Valorisation des CEE

Sans objet.

### B) 3.4. Signature du dossier

Le seul document devant être signé est l'Acte d'Engagement, la signature des autres documents n'est pas requise. Il peut être signé dès le dépôt du pli contenant les candidatures et les offres. Les actes d'engagement non signés pourront être régularisés au plus tard lors de l'attribution du marché.

Modalités de signature de l'acte d'engagement : possibilité de le signer de manière manuscrite, puis de le scanner pour le déposer numériquement. Il est également permis de signer électroniquement l'Acte d'Engagement (conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Le signataire doit être une personne habilitée à engager la société, ou bénéficiant d'une délégation de pouvoir.

## B) 4. Déposer son offre



Vous avez des questions sur la réponse en ligne ? Consultez le « [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#) » rédigé par Bercy.

Les offres sont à déposer via le profil d'acheteur, **au plus tard à la date et l'heure indiquées en page de garde** du présent document, sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots. Chaque proposition sera distincte et non conditionnée à l'attribution des autres lots. Les pièces seront déposées lot par lot.

#### B) 4.1. Transmission par voie électronique obligatoire

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

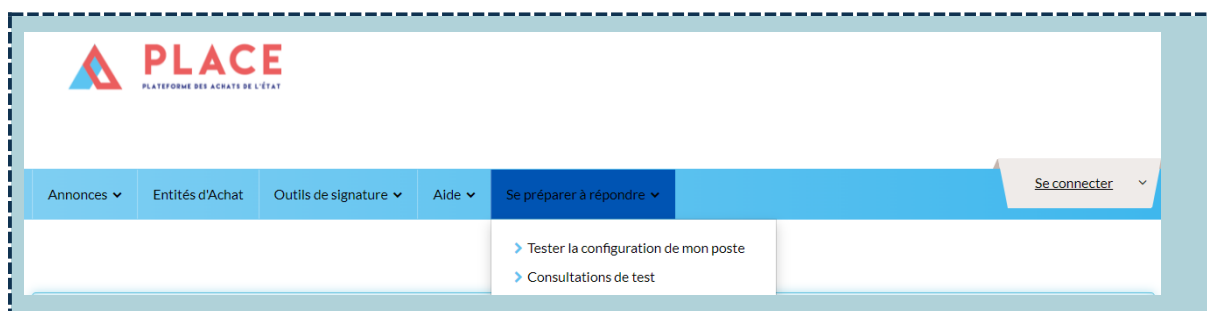
- Portable Document Format (Adobe .pdf) ;
- Rich Text Format (.rtf) ;
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar) ;
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb);
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).



Vous ignorez comment déposer une offre sur notre profil d'acheteur ? Reportez-vous au document « répondre à un marché de la région académique Nouvelle Aquitaine » ou à la documentation du profil d'acheteur téléchargeable sur le site – onglet Aide/guide d'utilisation

#### B) 4.2. Astuces

La plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr> met à disposition un test de configuration de votre poste. Il reste toutefois recommandé de s'assurer, par un test complet de remise des offres, que votre poste informatique est bien configuré et que vous maîtrisez le mode opératoire. Des consultations de test sont disponibles à cette fin pour y accéder, voir l'encadré ci-après.



**Il est recommandé de ne pas déposer son pli électronique dans les dernières minutes.** Il convient en effet de prendre en compte le temps de téléchargement qui est variable selon la qualité de votre liaison Internet.

#### B) 4.3. Copie de sauvegarde

Le candidat a la possibilité d'envoyer également une **copie de sauvegarde<sup>2</sup>** sur support physique électronique ou sur support papier. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat. Elle est déposée à l'adresse suivante :

<sup>2</sup> La copie de sauvegarde est définie par un [arrêté du 22 mars 2019](#). Pour plus d'informations sur ce dispositif, reportez-vous au [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#).

- par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

**RECTORAT DE REGION ACADEMIQUE DE NOUVELLE AQUITAINE – SRA-AE**  
Immeuble Tour de Sèze – 3, Terrasse du Front du médoc – 33060 BORDEAUX

- ou par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

**RECTORAT DE REGION ACADEMIQUE DE NOUVELLE AQUITAINE**  
**SRA AE : Service régional académique achat de l'état**  
5, Rue Joseph de Carayon Latour - CS 81499 - 33060 BORDEAUX CEDEX

Cette copie doit être placée sous un pli scellé comportant la mention lisible :

**« NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER »**  
**« 2026RANA005 – COPIE DE SAUVEGARDE ».**

## **C) Après le dépôt de votre offre**

### **C) 1. Analyse des offres**

#### **C) 1.1. Demande de précisions sur la teneur de l'offre**

L'acheteur pourra demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

#### **C) 1.2. Offres anormalement basses**

Toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

#### **C) 1.3. Critères de jugement des offres**

Ne seront pas évaluées les offres incomplètes. Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Ne seront pas évaluées les offres inacceptables financièrement (hors budget) ou anormalement basses (après échanges avec le candidat conformément à l'article précédent).

Les offres recevables feront l'objet d'une évaluation et d'un classement en utilisant les critères pondérés suivants :

| N°  | Description                                                                                                                                                                                                           | Pondération |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1   | Prix apprécié                                                                                                                                                                                                         | 60          |
| 2   | Valeur technique de l'offre                                                                                                                                                                                           | 30          |
| 2.1 | Sous-critère 1 : Qualité et cohérence des moyens humains et matériels affectés afin de respecter le planning prévisionnel d'exécution                                                                                 | 15          |
| 2.2 | Sous-critère 2 : Cohérence des dispositifs mis en œuvre pour assurer la qualité des prestations au vu de la méthodologie et de l'organisation mises en œuvre pour répondre aux contraintes de chantier en site occupé | 15          |

|                                                 |                                                                                                                               |     |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 3                                               | Qualité de la démarche en termes de développement durable de l'entreprise pour la réalisation des prestations objet du marché | 10  |
| Pondération totale des critères d'attribution : |                                                                                                                               | 100 |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **Système de notation des offres**

#### Notation critère prix :

L'offre la plus basse obtient la note de 10.

Soit Mbasse le montant de l'offre la plus basse

Soit Mn le montant de l'offre à noter

Note sur 10 de l'offre à noter =  $20 - (10 \times Mn / Mbasse)$

Un rapport de 1 à 2 est donc toléré.

Si le résultat est négatif, la note de 0 sera attribuée.

Les notes obtenues via cette formule seront ensuite multipliées par le coefficient de pondération fixé.

#### Fourchette notation autres critères

La proposition sera notée selon la fourchette de notation suivante :

Note entre 8 et 10 - La proposition répond de manière très satisfaisante à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat.

Note entre 6 et 7,9 - La proposition répond de manière satisfaisante aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat.

Note entre 4 et 5,9 - La proposition répond moyennement aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat.

Note entre 2 et 3,9 - La proposition répond de manière lacunaire à certaines exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat.

Note entre 0 et 1,9 - La proposition répond insuffisamment par manque d'éléments d'appréciation aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser le contrat.

➔ Les notes obtenues sur 10 seront ensuite multipliées par le coefficient de pondération fixé.

### **C) 1.4. Négociation**

Après examen des offres, l'acheteur se laisse la possibilité d'engager des négociations dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures avec les 3 candidats ayant remis les meilleures offres. La négociation pourra s'effectuer soit par un échange de courrier soit par une ou plusieurs réunion(s) de négociation ou par visioconférence.

A l'issue des négociations, après confirmation des modifications éventuelles de son offre, l'acheteur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères pondérés définis précédemment.

Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation si celle-ci correspond à son besoin.

## **C) 2. Attribution**

### **C) 2.1. Notification des résultats**

Les résultats de la consultation sont notifiés aux candidats par le biais du profil acheteur PLACE.

### **C) 2.2. Documents demandés : vérification de l'absence de motif d'exclusion**

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit remettre à l'acheteur, dans le délai qu'il fixe, les documents en cours de validité exigés par la réglementation. Ainsi, s'il ne les a pas déjà produits au dépôt de l'offre, le candidat doit produire en outre, les attestations et documents suivants :

- *L'attestation de régularité fiscale* certifiant que le candidat est en règle avec l'administration fiscale ;
- *L'attestation de vigilance* certifiant que le candidat est en règle avec les organismes sociaux ;
- Son attestation d'assurance professionnelle à jour, dont son assurance décennale,
- Attestations de cotisation PRO BTP
- Attestation congés intempéries (CIBTP).

Et, le cas échéant :

- *La liste nominative des salariés étrangers* soumis à autorisation de travail (articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail), employés par le titulaire ou son sous-traitant ;
- *Pour les entreprises établies à l'étranger*, la copie de la déclaration de détachement de salariés étrangers et la désignation du représentant de l'entreprise sur le territoire national (article R1263-12 du code du travail) ;
- La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en procédure de redressement judiciaire.

Si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans le délai imparti, il est éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement est alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.



Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations. N'hésitez pas à y recourir pour accélérer l'attribution des marchés

### C) 3. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Bordeaux

9 Rue Tastet - CS 21490

33063 BORDEAUX

Tél : +33 556993800 - Télécopie : +33 556243903 - Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

Pour obtenir des renseignements sur l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif de Bordeaux

9 Rue Tastet - CS 21490

33063 BORDEAUX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de Bordeaux

DREETS Nouvelle-Aquitaine – Pôle C

11 avenue Pierre Mendès France Immeuble Le Pôle

33700 MERIGNAC

Tél : 0555122047 - Courriel : [dreets-na.polec@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-na.polec@dreets.gouv.fr)